

Aux Pays-Bas, environ 13 000 véhicules sont utilisés comme taxis. Les taxis roulent environ trois fois plus de kilomètres par an que les voitures de tourisme normales, et la plupart des taxis roulent au diesel<sup>1</sup>. Environ les trois quarts des taxis opèrent dans les municipalités qui prévoient d'établir une zone à émissions nulles pour les taxis.<sup>2,3</sup> L'introduction d'une zone à émissions nulles dans les municipalités empruntées par les propriétaires de taxis pourrait les encourager à opter (plus tôt que prévu) pour un véhicule à émissions nulles. Les zones à émissions nulles pour les taxis réduiraient ainsi le nombre de taxis alimentés par des combustibles fossiles, ce qui entraînerait une réduction des émissions dues au trafic, une meilleure qualité de l'air, une réduction de la pollution sonore et, partant, une amélioration de la qualité de vie dans les zones urbaines. Les zones à émissions nulles pour les taxis contribuent également à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Compte tenu du nombre moyen de kilomètres parcourus par les taxis et des émissions moyennes de CO2 des modèles de véhicules souvent utilisés comme taxis, on peut dire que les taxis grand public émettent conjointement 70 à 90 kilotonnes de dioxyde de carbone (CO2) par an. Si les trois quarts de ces taxis devaient être neutres en carbone, cela entraînerait une réduction de 50 à 70 kilotonnes de CO2.

Il ressort des calculs effectués par un certain nombre de municipalités que:

- Si une zone à émissions nulles pour les taxis était introduite dans la municipalité de Haarlemmermeer, cela entraînerait une réduction de 31,8 kilotonnes des émissions de CO2, de 21,5 tonnes des émissions d'oxydes d'azote (NOx) et de 0,505 tonne des émissions de particules (dont 0,5 tonne de PM10 et 0,05 tonne de PM2,5).
- Si une zone à émissions nulles pour les taxis était introduite dans la municipalité de Rotterdam, cela entraînerait une réduction de 9 kilotonnes d'émissions de CO2.
- Si une zone à émissions nulles pour les taxis était introduite dans la municipalité d'Amsterdam, cela entraînerait une réduction de 5 % des émissions totales de monoxyde d'azote provenant de l'ensemble du trafic routier dans la municipalité, une réduction de 4 % des émissions de CO2 et une réduction de 0,7 % des émissions de particules.

---

<sup>1</sup> Sources d'information: Le Bureau central de la statistique des Pays-Bas (CBS) et le Département de la circulation routière (RDW).

<sup>2</sup> Les municipalités d'Amersfoort, Amsterdam, La Haye, Eindhoven, Haarlemmermeer, Rotterdam et Tilburg ont l'intention d'introduire une zone à émissions nulles pour les taxis. D'autres municipalités pourraient suivre.

<sup>3</sup> La plupart des kilomètres parcourus par les taxis aux Pays-Bas le sont à Amsterdam, et près de la moitié en Hollande-Septentrionale, en Hollande-Méridionale et dans le Brabant-Septentrional (source: CBS).